



Les RALLYES de tous les types, à l'ASAF, en 2012

Libellé en rouge = NOUVEAU

* * *

Chapitre I

**Manifestations « Histo's »,
Rallyes « Histo's »,
Rallyes à Parcours secret (RO - Régularité)**

1. Rallyes d'orientation /Navigation : R.O.

- 120 km au min. et 240 km, au max.

- Allure libre

- La discipline est ouverte à toutes les voitures, **anciennes ou contemporaines, immatriculées, assurées et conformes aux règles et lois en vigueur**

- Couleur du certificat du CTA : VERTE

(Immatriculation normale, en « O » ou véhicules de compétition de catégorie 1)

- Véhicules de compétition de catégorie 2, exclus, **même si immatriculés en « O ».**

- Classement sur Contrôles de passage (CP et CP Humains)

- Départage des ex aequo sur distance parcourue (SDK)

- Moyenne maximale (mise hors service des CPH) : 25 km/h sur dernier partant

- Aucune pénalité AV. / RET.
- 3 niveaux de difficulté possibles :
 - Découverte
 - Classic
 - Experts
- Coefficient d'âge de la voiture (Ka) **applicable aux pénalités subsidiaires en cas d'ex-aequo** : basé sur les 2 derniers chiffres du millésime
 - Classements distincts par niveau de difficulté
- Age minimum navigateur : **12 ans et taille minimale d'1m35, avec autorisation parentale**
 - Assurances :
 - RC Circulation pour le concurrent ET RC organisation pour le club
 - PJ Organisateur
 - Assurance des bénévoles en « Accidents Corporels »
 - Rachat de franchise (d'environ 20000 €) si des dégâts sont causés aux routes et infrastructures routières lors d'accidents
 - Licences L (annuelle : 30 €) ou 1J-L (journalière : 10 €)
(Comportant, toutes deux, une couverture Accidents Corporels et une Protection Juridique pour le titulaire)
 - Aucun passeport « voiture », nécessaire
 - Droit d'engagement libre

N.B. : Une catégorie « Régularité Soft » peut également être reprise au programme de l'épreuve, organisée selon le règlement repris ci-après

2.	Rallyes de régularité « SOFT »
-----------	---------------------------------------

- **300 km**, au maximum
- La discipline est ouverte à toutes les voitures, **anciennes ou contemporaines**, immatriculées, assurées et conformes aux règles et lois en vigueur
- Les véhicules seront répartis dans les **3 classes d'ancienneté** suivantes :
 - **A. : Old Timers**
(véhicules immatriculés avant le **1^{er} janvier 1985**)
 - **B. : Young Timers**
(véhicules immatriculés entre le **1^{er} janvier 1985** et le **31 décembre 1996**)
 - **C. : Tour. Timers**
(véhicules immatriculés après le **1^{er} janvier 1997**)
- Pas de coefficient d'ancienneté
- Classement général et classements par classes (seuls, les résultats à la classe sont pris en compte pour les divers championnats)

- Couleur du certificat du CTA : VERTE
- (immatriculation normale, en « O » ou véhicules de compétition de catégorie 1)
- Véhicules de compétition de catégorie 2, exclus, même si immatriculés en « O »
- Moyenne maximale entre CH ou dans RT/CHS: 40 km/h (30 km/h en agglomération)
- Epreuve terminée avant 23 heures
- Pénalité simple pour retard, double pour avance (RT et CH)
- Age minimum navigateur : 12 ans et taille minimale d'1m35, avec autorisation parentale.
- Assurances :
 - RC Circulation pour le concurrent ET RC organisation pour le club
 - PJ Organisateur
 - Assurance des bénévoles en « Accidents Corporels »
 - Rachat de franchise (d'environ 20000 €) si des dégâts sont causés aux routes et infrastructures routières lors d'accidents
- Licences L (annuelle : 30 €) ou 1J-L (journalière : 10 €)
(Comportant, toutes deux, une couverture Accidents Corporels et une Protection Juridique pour le titulaire)
- Aucun passeport « voiture », nécessaire
 - Droit d'engagement libre

3. Rallyes de régularité « Marathon » et « Short Marathon » (Particularités)

- Plusieurs jours ou nuits possibles
 - Kilométrage non limité
 - Admission des véhicules
- Les épreuves de régularité « Marathon /Short Marathon » seront ouvertes aux voitures mises en circulation, fabriquées ou homologuées par la FISA/FIA avant le 1^{er} janvier 1981. Des voitures d'exception à caractère sportif marqué dont la date de première immatriculation est antérieure au 1^{er} janvier 1992 pourront être admises au départ, à concurrence de 10 % du nombre total d'inscrits.
- Classes de cylindrée
- Les organisateurs répartiront les véhicules dans les 3 classes de cylindrée suivantes :
- A : 0 à 1300 cc
 - B : 1300 à 2000 cc
 - C : plus de 2000 cc
- (Pas de coefficient d'ancienneté)
- Moyenne maximale (nuit ou jour) entre CH ou dans RT : 49,9 km/h
 - Age minimum navigateur : 12 ans et taille minimale d'1m35, avec autorisation parentale.

Réservés aux véhicules immatriculés, ayant été produits, mis en circulation ou homologués FIA/FISA avant le 1^{er} janvier 1987 et aux voitures d'exception à caractère sportif marqué, mises en circulation depuis, au moins, 20 ans.

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque. Néanmoins, des voitures équipées de culasse et/ou moteur de substitution pourront également être admis à deux conditions :

- que le modèle ainsi créé ait existé à l'époque,
- que l'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées soit à la hauteur des performances majorées.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2. du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

- Allure libre sur route fermée, sécurisée comme une EC de rallye (Homologation, Commissaires de Sécurité, Aide Médicale, etc.)

- Casques obligatoires sur route fermée

- Liaison sur route ouverte -> Véhicules conformes au code de la route

- 2 conducteurs au max. par voiture

- 2 voitures, au max. par participant

- Un passager / copilote autorisé (**14 ans**, au minimum, avec autorisation parentale)

- Aucun chronométrage, aucun classement

- Licence minimale pour conducteur et passager : L ou 1J-L

- Assurances :

- RC Circulation pour le concurrent ET RC organisation pour le club
- PJ Organisateur
- Assurance des bénévoles en « Accidents Corporels »
- Rachat de franchise (d'environ 20000 €) si des dégâts sont causés aux routes et infrastructures routières lors d'accidents

- Licences L (annuelle : 30 €) ou 1J-L (journalière : 10 €)

(Comportant, toutes deux, une couverture « Accidents Corporels » et une Protection Juridique pour le titulaire)

- Droit d'engagement libre

5.

Rallyes ASAF Legend

3 divisions :

ASAF Legend 50

ASAF Legend 65

ASAF Legend 80

01/01/1981

01/01/1981

01/01/1987

Réservées aux véhicules antérieurs au

(mêmes classes de cylindrée qu'en « Prov'Historic » de type B

Coefficients d'ancienneté (Ka), voir en « RO »

- Aucun passeport voiture nécessaire

- Moyenne horaire maximale sur routes ouvertes :

50 km/h

50 km/h

50 km/h

- Moyennes horaires maximales sur routes fermées :

50 km/h

65 km/h

80 km/h

- Parcours mixte (routier et privatif)

+ Boucles (de nuit) possibles,
en parcours secret sur
routes ouvertes

+ Boucles (de nuit) possibles,
en parcours secret sur
routes ouvertes

Epreuve terminée
avant 23 heures

- **ES** * sur routes fermées et **RT*** sur routes ouvertes possibles

(* Contrôles invisibles permanents du respect de la moyenne)

- **CHS**** sur routes fermées

(** Contrôle au FF, seulement)

- Retard et avance pénalisés dans les 3 divisions (Avance, en double)

- Mise hors course prononcée en cas d'avance excessive, dans les 3 divisions

- Equipement concurrents

Casques sur routes fermées

Casques sur routes fermées -

Casques, combi FIA 2000, Harnais

- Equipement sécuritaire véhicule

—

—

Arceau obligatoire après 31/12/'61
Cl. S/R : Equipement idem D.4.

- Documents

—

—

Carnet jaune de pré-contrôle en
ordre de validité même
si immatriculation « O »

- Couleur du certificat du CTA :

Verte

Verte

Rouge ou verte

(immatric. normale, en « O » ou Compétition catég.1)

(catégorie 2 acceptée)

- Licences minimales

Pilote : L ou 1J-L

Pilote : L ou 1J-L

Pilote : A4 ou 1J-A4 Navigateur :

Navigateur : L ou 1J-L

Navigateur : L ou 1J-L

Pilote S/R: A3, Copi.: B ou 1J-B

- Age minimum copilote : 18 ans

- Assurances :

- RC Circulation pour le concurrent ET RC organisation pour le club
- PJ Organisateur
- Assurance des bénévoles en « Accidents Corporels »
- Rachat de franchise (d'environ 20000 €) si des dégâts sont causés aux routes et infrastructures routières lors d'accidents

- - Droit d'engagement libre

R.P.R. 2012 :

Art. 21.- CHAMPIONNAT VASAF CLASSICS

(Régularité « SOFT »)

- Un projet d'organisation d'un championnat VASAF de régularité est, actuellement, au stade de finalisation, qui serait accessible à tous les licenciés de la VAS et de l'ASAF (Voir art. 2.2. A. du présent RPR et point 2. ci-dessus).
- La licence minimum pour pouvoir participer (conducteur et navigateur) serait la licence « L ».
- Les licences annuelles (« L » de l'ASAF (30 €) et « R » de la VAS) permettraient la participation aux épreuves organisées par les deux fédérations ainsi qu'au championnat commun.
- Des licences journalières (« 1J-L » à 10 €, à l'ASAF ou « R », à la VAS, selon la Fédération d'appartenance de l'épreuve), seraient disponibles auprès des secrétariats d'épreuves ou auprès du Commissaire Sportif présent (les licences journalières, permettent la participation à l'épreuve, mais pas aux divers championnats).
- Aucune expérience, ni formalités médicales ne sont requises pour obtenir ces licences, qu'elles soient annuelles ou journalières.
- Aucun passeport ne serait réclamé lors de l'engagement des voitures.
- Les droits d'engagement seraient d'un niveau accessible au plus grand nombre.
- En principe, quatre épreuves de chacune des fédérations constitueraient le calendrier de ce championnat.
- Un classement général et des classements par classe d'ancienneté seront établis lors de chaque épreuve.
- 3 classes d'ancienneté seraient retenues :
 - A. : Old Timers**
(véhicules immatriculés avant le **1^{er} janvier 1985**)

 - B. : Young Timers**
(véhicules immatriculés entre le **1^{er} janvier 1985** et le **31 décembre 1996**)

 - C. : Tour. Timers**
(véhicules immatriculés après le **1^{er} janvier 1997**).
- Pas de coefficient d'ancienneté
- Un seul classement « mixte » du championnat (pilotes et navigateurs) serait établi.
- Ce championnat serait basé exclusivement sur les points obtenus à la classe ; de ce fait, les utilisateurs des voitures les plus anciennes (Old et Young Timers) conserveraient toutes leurs chances de l'emporter, même, face à des véhicules modernes (Tour. Timers).

La création « officielle » de ce championnat donnerait lieu à une communication sur le site www.asaf.be et à la publication de Communiqués de Presse

Dès ce moment, le règlement complet, le calendrier définitif et toutes les précisions utiles seraient consultables sur les sites Internet des deux Fédérations.

Et, pour les amateurs « d'anciennes » qui n'ont pas encore trouvé leur bonheur parmi ces possibilités, n'oubliez pas les « Montées / Sprints Historiques » et les « Montées / Sprints en Or » ! (Voir Calendrier ASAF sur www.asaf.be)

Chapitre II

Rallyes de types « B » et « B - Short » (Principales adaptations)

Règlement Particulier Rallyes (RPR) :

2.5.3. Kilométrage minimum

Si, en fin d'épreuve, la distance réellement disputée n'atteint pas :

- 40 Kms, en Type « B -Short»,

- 55 Kms, en Type « B » traditionnel « Championnats Provinciaux »,

- 80 Kms, en Type « B » traditionnel « Championnat de la Communauté Française »,

l'épreuve ne sera pas reprise aux championnats respectifs.

2.5.4. Vitesse moyenne maximale par secteur

..../.....

N.B. : Les organisateurs qui le jugent opportun (selon le découpage et la nature de l'itinéraire de leur épreuve) peuvent installer un **CHF**, à la sortie d'une ou plusieurs EC et imposer un temps maximum à réaliser entre le Start et ce CHF. Ce temps sera calculé en appliquant une moyenne de 40 km/h à la distance comprise entre le Start et le CHF. Le pointage en avance y est autorisé; le pointage en retard y est pénalisé. Ce retard intervient dans le calcul du délai de mise hors course. Un autre temps imparti est attribué pour parcourir le secteur débutant à ce CHF et se terminant au CH suivant. Ce temps imparti ne tient plus compte, évidemment, de l'EC parcourue. Tout retard enregistré au cours de l'EC et consigné sur la feuille de route par le CHF ne pourra plus, ainsi, être refait sur la liaison qui suit cette EC.

2.5.11. Ralentisseurs en EC – Protection des cordes

..../.....

L'organisateur qui le désire, peut aux endroits où il le juge nécessaire, protéger les cordes en installant un dispositif empêchant de les emprunter. Le matériau utilisé pour réaliser ce dispositif est laissé à sa discrétion mais les éléments du dispositif doivent présenter une hauteur minimale de 50 cms (80 cms conseillés), de façon à être visibles par le pilote, même quand ce dispositif est situé du côté « copilote ». Les éléments composant ce dispositif doivent, en outre, se situer sur le même plan vertical, pas plus large à la base qu'à la partie supérieure (la seule vue par le pilote). Ce dispositif doit être mis en place dès avant le début des reconnaissances.

2.5.13. Interruption d'une EC

Lorsque le déroulement d'une EC sera temporairement ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce, pour quelque motif que ce soit, le calcul de la "moyenne" de leurs autres temps sera attribué aux équipages victimes de l'interruption. Ce calcul ne pouvant être réalisé qu'en fin d'épreuve, le temps manquant sera remplacé, dans cet intervalle, soit **par un temps provisoire réaliste (commun à tous les concurrents neutralisés)**, soit, par un astérisque, sur les classements évolutifs. En cas d'usage de temps provisoires, ils feront l'objet d'une annotation distinctive (éventuellement manuscrite) sur les classements édités.

..../.....

2.5.18.4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA DIVISION 4

a)/.....

Dans les cas énumérés ci-dessus, sub a), et, seulement dans ces cas, les pneumatiques sont libres (pneus de tourisme, pneus de compétition homologués pour la route (« Street Legal Competition Tyres ») ou pneus « Racing »).

.../....

b) Les voitures qui pourraient être admises à concourir dans les Divisions 1, 2 et 3, mais qui, en raison de leur équipement en pneumatiques, en sont exclues. **Dans ce cas, la voiture devra conserver, sous peine de mise hors course, des pneus « Racing » ou « Street Legal Competition Tyres » pendant toute la durée de l'épreuve.**

2.5.18.5. PARTICULARITES SPORTIVES ET ADMINISTRATIVES DE LA DIVISION "PROV'HISTORIC"(PH) - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES VOITURES

..../.....

PREAVIS :

En vue d'harmoniser les règlements RA et RS en Prov'Historic, les voitures, en discipline RA, dont la cylindrée est comprise entre 0 et 1600 cc (classes 15 et 16 actuelles) seront regroupées en une seule classe (PH 16), A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2013. En contrepartie, à la même échéance, une classe PH 17 (plus de 1600 jusqu'à 2000cc) sera créée en RS.

2.5.20. Voitures ouvertes et de service

.../....

2.5.20.3. La voiture **00**, qui sera une voiture « banalisée », non pourvue d'attributs de compétition* (sauf une protection du carter éventuelle), aura à son bord deux personnes mandatées par l'organisateur. Leur rôle sera de contrôler la sécurité en général (active, passive, pilotes et spectateurs) et de résoudre les derniers problèmes (la voiture 00 ne pourra prendre le départ que si la voiture S1 a effectivement quitté l'EC et donné le « feu vert » de l'inspecteur sécurité et du CS présent à bord). Eventuellement, ils retarderont le départ de la voiture 0.

***L'organisateur qui utiliserait une voiture 00 qui ne répondrait pas à cette obligation, se verrait sanctionné par une amende automatique de 250 €.**

2.5.20.4. La voiture **0**, qui, elle, pourra être une voiture équipée pour la compétition, aura à son bord, deux personnes mandatées par l'organisateur. **C'est cette voiture qui, lors de son passage au TRC, donnera le feu vert pour le départ du premier concurrent.** (Elle devra donc avoir parcouru complètement l'EC et en être sortie)

2.5.20.5. Les voitures ouvertes et de service, particulièrement les voitures **0 et 00**, seront **impérativement et réellement** présentées aux VT de l'épreuve où la Commission Technique aura la charge de constater que les impositions qui leur sont faites sont bien respectées. Dans le cas contraire, elles seront interdites de départ.

Art. 4. - ENGAGEMENT

4.1.

.../....

Le règlement particulier de l'épreuve devra mentionner clairement, lors de sa publication, le nombre maximum de concurrents admis au départ.

Ce nombre ne pourra être dépassé, réservistes compris.

..../.....

6.7. EQUIPEMENT

En rallyes de types « B » et « B-Short », ainsi qu'en Division « 80 » des rallyes du type « ASAF Legend », les deux membres de l'équipage devront être équipés, sous peine de mise hors course, de combinaisons ignifugées homologuées aux normes FIA 2000, au minimum, et de casques adaptés à la compétition automobile *.

L'équipement HANS y est également obligatoire (SAUF, en Divisions PH, classes 15, 16 et 17 et 18, ainsi qu'en « ASAF Legend Rally's », toutes Divisions).

***ATTENTION : Dans les divisions / disciplines où le système HANS est obligatoire, le casque doit être homologué FIA et initialement conçu pour recevoir cet équipement.**

(Il en va de même si le port du HANS est un choix personnel, dans les Disciplines/ Divisions où il n'est pas obligatoire)

Tableau récapitulatif des équipements imposés

Divisions/Classes	SI, sièges de substitution	Combinaisons ignifugées	Harnais	Casques	Hans
1 – 2 – 3 et 4	FIA (- de 10 ans)	FIA 2000	FIA (- de 10 ans)	FIA	FIA
PH 15, 16, 17 & 18	Libres	FIA 2000	Libres	Norme «E» ou FIA	Facultatifs
PH S/R	FIA (- de 10 ans)	FIA 2000	FIA (- de 10 ans)	FIA	FIA
Legend 50 et 65 Classes PH 15, 16, 17 & 18	Libres	Facultatifs	Facultatifs	Norme «E» ou FIA	Facultatifs
Legend 80, classes PH 15, 16, 17 & 18	Libres	FIA 2000	3 Points min., libres	Norme «E» ou FIA	Facultatifs
Legend 80, Classe S/R	FIA (- de 10 ans)	FIA 2000	FIA (- de 10 ans)	Norme «E» ou FIA	Facultatifs

6.7.1. Le port du casque, attaché, et du système HANS (dans les divisions où il est requis) est obligatoire durant le déroulement « normal » des EC, sous peine de mise hors course.

6.7.2. Il est à noter que ce casque peut être ôté par les membres de l'équipage en cours d'EC, si la voiture est à l'arrêt (en vue de procéder, par ex., au changement d'une roue ou à une autre intervention), ou en cas de neutralisation de l'EC.

6.7.3. Le port du casque est interdit lors du passage dans les EC « neutralisées » depuis le « Start », sous peine de mise hors course.

6.7.4. Il est également interdit aux membres de l'équipage de conserver leur casque pour parcourir la « liaison », sous peine d'une amende automatique de 50 €.

Art. 12. - PARC FERME

.../.....

12.3. Pendant le régime de parc fermé, il est interdit, sous peine d'exclusion, de procéder à toute réparation, assistance ou ravitaillement. **ATTENTION :** Il est également interdit de modifier l'ordre d'entrée dans une zone de PF (notamment, au départ des EC) ; tout dépassement y est donc prohibé. Une modification d'ordre à l'intérieur de celles-ci, ne peut intervenir que sur injonction du responsable de cette zone.

..../....

Art. 14. - ASSISTANCE (Rallyes de types « B », « B-Short » et « ASAF Legend »)

14.1. En vue de préserver l'environnement, toute assistance ne pourra être pratiquée qu'une fois le véhicule stationné au-dessus d'une bâche imperméable d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4. En cas de manquement à cette imposition, une amende automatique de 25 € sera perçue pour chaque infraction constatée.

Art. 20. - CHAMPIONNATS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

20.1. CLASSEMENTS

20.1.1. Championnats "Pilotes"

.../....

- Un titre de « **Championne des Rallyes de la C.F de Belgique** » sera décerné. Pour l'établissement de ce classement, les points cumulés de la classe et du général, obtenus par les pilotes **d'équipages 100%** féminins des Divisions 1, 2 et 3 confondues, seront pris en considération.
- Un titre de « **Championne ASAF des Rallyes de Division 4** » sera décerné parmi les pilotes **d'équipages 100%** féminins de la Division 4. Pour l'établissement de ce classement, les points à la classe et à la Division seront cumulés.

.../....

20.1.2. Challenges « Pilotes »

- **Challenge Bruno Thiry (ASAF et CBT)**

.../.....

- **Challenge Renault (Benoît Blaise)**

.../.....

- **Challenge TOYO TIRES**

Challenge privé mis sur pieds par TOYO TIRES BENELUX, ouvert aux pilotes dont la voiture est totalement équipée de pneus de tourisme de la marque TOYO. Les résultats pris en compte seront ceux obtenus à la classe (classes 1 à 11), lors des épreuves du championnat de la Communauté Française. Dotation par épreuve et en fin d'année.

Inscription préalable gratuite, mais obligatoire.

Dès finalisation, le règlement complet, ainsi que le bulletin d'inscription, pourront être téléchargés sur le site www.asaf.be .

20.1.3. Championnats "Copilotes"

.../.....

- Un titre de « **Championne des copilotes des Rallyes de la C.F. de Belgique** » sera décerné parmi les copilotes **d'équipages 100%** féminins des Divisions 1, 2 et 3 confondues. Pour l'établissement de ce classement, les points à la classe et au général seront cumulés.

.../.....

- Un titre de « **Championne ASAF des copilotes de Rallyes de Division 4** » sera décerné parmi les copilotes **d'équipages 100%** féminins de la Division 4. Pour l'établissement de ce classement, les points à la classe et à la Division seront cumulés.

*Le Conseil d'Administration et le personnel de
l'Asaf vous souhaitent, à tous, une bonne et
heureuse année 2012 !*